

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE**  
**PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)**

- . Copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois) pour une première demande OU si passeport à renouveler périmé depuis + de 2 ans OU si perte ou vol
- . Ancien Passeport ou déclaration de perte ou de vol
- . **Timbre fiscal - A apporter obligatoirement le jour de la demande**
  - Adulte : 86 €
  - Mineur de 15 ans et + : 42 €
  - Mineur de - de 15 ans : 17 €
- . Pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- . Pour les personnes majeures ne possédant pas de facture à leur nom : attestation des parents ou de l'hébergeant + carte identité des deux parents ou de l'hébergeant + facture au nom des parents ou de l'hébergeant
- . Pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés \*, séparés ou non mariés : attestation du 2<sup>e</sup> parent autorisant l'établissement du passeport + carte identité + justificatif de domicile + \* Jugement de divorce
- . Livret de famille mis à jour (divorce, décès)
- . 2 Photos d'identité identiques récentes et parfaitement ressemblantes **sur fond clair et uni (Norme AFNOR ISO/IEC 19794-5 : 2005)** (sans lunettes, boucles d'oreilles, piercing, accessoires dans les cheveux.  
**Le front et les oreilles doivent être dégagés)**
- . 1 Justificatif de domicile récent - de 6 mois (facture d'eau, électricité, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer (non manuscrite), attestation de carte vitale VITALE ou MUTUELLE, assurance maison...)
- . Document prouvant la Nationalité Française

**La présence du demandeur (même s'il s'agit d'un bébé) est obligatoire à la confection du dossier et à la remise du passeport**

Liste des pièces à fournir pour l'établissement d'un passeport biométrique.

Prendre obligatoirement rendez-vous pour l'établissement et la remise de celui-ci à la Mairie de Léré (02.48.72.60.01)

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Samedi de 9 h 00 à 11 h 30 -  
Mardi et Vendredi de 14 h 00 à 16 h 30